

SMAPPEE PERMET-IL VRAIMENT DE CONSOMMER MOINS D'ÉLECTRICITÉ ?

ON A TESTÉ POUR VOUS

[mise à jour : 11/2016]



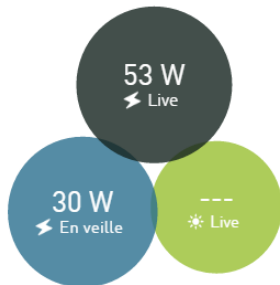
Qui sait exactement ce que consomme sa bouilloire électrique ou sa télévision en veille ? Smappee est un nouvel outil qui calcule la consommation électrique des appareils de la maison. Mais ce "Shazam" de l'électricité est-il un simple gadget ou permet-il vraiment de réduire sa consommation d'énergie au quotidien ?

Savoir exactement ce que tel appareil de la maison consomme, c'est peut-être possible. Smappee, un produit belge, prétend reconnaître tous les appareils domestiques et en indiquer fidèlement la consommation d'électricité. Pour les possesseurs de panneaux solaires, il indique également la production d'électricité, permettant alors de faire correspondre les périodes de production et de consommation.

Des appareils comme [Chacon ecowatt](#) et [l'Envi current cost](#) offraient déjà, pour une centaine d'euros, un affichage de la consommation d'énergie, pour une période donnée et son coût, sur un écran déporté et, plus récemment, sur ordinateur, tablette ou mobile. Smappee est plus cher - 199€ hors installation - mais permet d'aller beaucoup plus loin.

Comment fonctionne Smappee ?

L'appli Smappee est conviviale et l'affichage des consommations est clair : en puissance instantanée (W) ou en euros/mois :



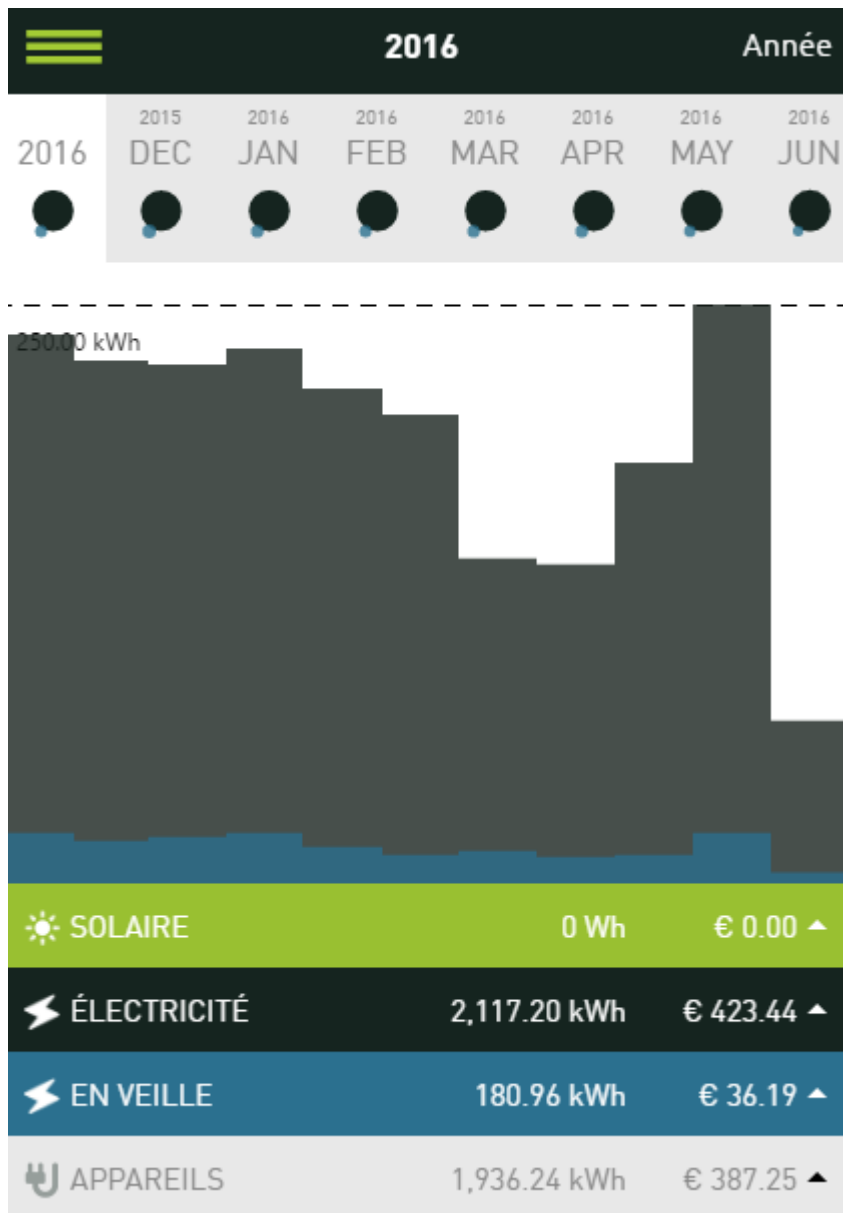
smappee

La boule grise indique la puissance absorbée en temps réel (en Watts). La boule bleue donne la puissance en veille, utilisée en permanence.



smappee











Après quelque temps, l'appareil donne la consommation d'énergie en kWh. On peut l'afficher par jour, par mois ou par année.



Le Smappee indique une consommation de 2117 kWh (423 €) sur un peu plus de 10 mois. Il a également enregistré une consommation de veille (due à une puissance utilisée constamment) de 181 kWh.

Encore un bon point : comparant la consommation mesurée par le Smappee avec les relevés de compteurs du gestionnaire de réseau, on note une différence inférieure à 2%. La mesure du Smappee peut être considérée comme fiable.

Le point fort de Smappee devrait être la détection des appareils électriques. Cela permet en effet d'obtenir la consommation appareil par appareil et le coût correspondant :

 ÉLECTRICITÉ	2,117.20 kWh	€ 423.44 ▲
 EN VEILLE	180.96 kWh	€ 36.19 ▲
 APPAREILS	1,936.24 kWh	€ 387.25 ▼
 bouilloire	433.76 kWh	€ 102.33
 Taque haut droit	177.31 kWh	€ 42.55
 Taques bas	86.97 kWh	€ 20.87
 réfrigérateur	40.86 kWh	€ 9.47
 percolateur	36.00 kWh	€ 7.57
 sèche-linge	20.67 kWh	€ 4.96
 sèche-linge	3.45 kWh	€ 0.83

D'après Smappee, l'appareil qui consomme le plus d'électricité dans ce logement est... la bouilloire électrique ![]

C'est là que Smappee bugue

D'expérience, on sait que les appareils qui consomment le plus d'électricité dans un logement sont :

- le chauffe-eau (1500 kWh/an, absent dans ce logement),
- les taques (1000 kWh),
- les gros électros (lave-vaisselle, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, entre 150 et 200 kWh/an chacun)
- éventuellement la télévision si elle est beaucoup utilisée

Par contre, la bouilloire utilisée 10 min/jour consomme plutôt dans les 100 kWh/an.

L'explication est simple : Smappee s'emmêle les pinceaux entre les puissances et confond des appareils ! Il confond, par exemple, la bouilloire avec la résistance du lave-vaisselle, le percolateur avec une taque de 1000 W ou le chauffage électrique avec une taque de 2200 W.



Concernant le lave-vaisselle et le lave-linge qui utilisent plusieurs niveaux de puissance, on doit soi-même regrouper plusieurs signatures. Quant au lave-linge, Smappee voit la pompe, la résistance et le moteur du tambour comme trois appareils distincts.

Ces confusions ruinent les atouts si vendeurs du Smappee. Tandis qu'un simple wattmètre permet de connaître la puissance et la consommation d'un appareil relié à une prise (sauf des taques électriques et des appareils encastrés). En revanche, le wattmètre ne donne pas une vision globale de la

consommation d'électricité du logement et ne donne pas de détail sur la répartition des consommations dans le temps.

Prises "intelligentes"

Avec Smappee, on reçoit également une prise intelligente, qui peut être commandée via un smartphone ou une tablette.

Le côté gadget est indéniable : on peut par exemple allumer le percolateur depuis son lit... à condition que le wifi soit allumé ! Côté économies, on repassera. On peut aussi se servir de la géolocalisation, par exemple pour éteindre le percolateur quand on est à plus de 1 km de la maison. Mais est-ce vraiment nécessaire ?

Eau et gaz

Smappee a sorti plus récemment un capteur qui permet de suivre sa consommation d'eau et de gaz. L'idée est pertinente dans la mesure où le chauffage est le premier poste de consommation d'énergie dans un logement et que la consommation d'eau n'est pas à négliger.

Impossible à tester, malheureusement, en raison d'un défaut de connexion bluetooth entre le smartphone et le capteur eau & gaz. Dans deux autres logements, l'installation a fonctionné mais seulement pendant quelques jours.

Photovoltaïque

Le logement analysé n'était pas équipé de panneaux photovoltaïques. Dans un autre logement qui a servi de test, la mesure de production semblait fonctionner correctement. Smappee peut, dans ce cas, être une solution intéressante si on n'a pas déjà un monitoring sur son installation photovoltaïque.



Comment l'installer ?

L'installation est très simple et bien expliquée sur le site web et dans le manuel d'utilisateur. Il suffit de connecter une pince ampérométrique au tableau électrique. Cette pince permet de mesurer le champ magnétique qui passe dans le câble et d'en déduire la puissance électrique. On en connectera trois si l'installation est de type triphasé.



En pratique, c'est moins évident.

1. Il faut repérer le câble principal (le câble de phase), repérer un endroit où il est accessible (pas dans une gaine avec le neutre), couper le courant et installer la pince dans le bon sens. Bon point tout de même pour Smappee : la pince étant de petite taille, elle trouve facilement une place entre les câbles électriques pour passer.
2. Il faut ensuite connecter son Smappee avec le wifi, afin de pouvoir monitorer sa consommation via l'appli dédiée. C'est encore une fois bien expliqué. Mais il faut s'armer de patience avant que cela fonctionne correctement.

Conseil : une fois le Smappee installé, relever les index de son compteur électrique afin de vérifier que les données de consommation affichées dans l'appli sont cohérentes.

Faut-il acheter Smappee ?

Smappee est un bel objet et donne potentiellement des infos intéressantes. Il doit cependant s'améliorer dans la détection des appareils.

Avant d'en acquérir un, il est recommandé de s'intéresser à sa facture, à son compteur et aux consommations moyennes des appareils. Cela permet de connaître les bases pour [diminuer sa facture](#) et ainsi d'utiliser Smappee à bon escient. Pour pouvoir amortir le coût de l'appareil (119 à 229€) il faut que le potentiel d'économies soit élevé et être capable de s'y retrouver dans les informations fournies par Smappee.

L'idéal serait une utilisation partagée d'un Smappee : après 3 mois de monitoring, on recueille les informations principales et on n'a plus besoin d'un suivi permanent de la consommation.

Si on dispose d'une installation photovoltaïque sans suivi de sa production, Smappee peut, en outre, offrir les informations sur les consommations et permet de commander quelques appareils à distance.

Encore hésitant ? L'expert en énergie d'écoconso, Jonas Moeman livre [son avis détaillé sur le Smappee dans l'émission On n'est pas des pigeons](#).

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/smappee-permet-il-vraiment-de-consommer-moins-deelectricite>

- [2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/economie-denergie>
- [3] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/economies-denergie>
- [4] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/electromenager>
- [5] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [6] <http://www.chacon.be/fr/energie/3-chacon-compteur-consommation-generale-5411478543756.html>
- [7] <http://www.currentcost.com/>
- [8] <http://www.ecoconso.be/fr/Diminuez-votre-facture-l>
- [9] http://www.rtbf.be/auvio/detail_on-n-est-pas-des-pigeons?id=2157389

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

